**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Mise en œuvre du Plan climat vaudois

Un an après son lancement, la stratégie du Conseil d'Etat pour le climat se développe à un rythme soutenu

Priorité de son programme de législature 2017-2022, le Plan climat vaudois se développe à un rythme soutenu. Alors que le Grand Conseil s'est déjà prononcé sur plusieurs mesures, le Conseil d'Etat lui soumet ce jour des projets, pour un montant de 34 millions de francs, visant notamment à valoriser et promouvoir de manière significative le rôle de la forêt et du bois dans le contexte des changements climatiques.

Il y a un an, face à l'urgence climatique, le Conseil d'Etat *in corpore* présentait le premier volet de sa stratégie à long terme : réduction entre 50% et 60% des gaz à effet de serre d'ici à 2030 et neutralité carbone territoriale d'ici à 2050. Un an plus tard, dans le cadre des 173 millions de francs d'investissements réservés pour donner une impulsion au démarrage du Plan climat vaudois, le gouvernement a soumis au Grand Conseil plusieurs mesures touchant à différents domaines : révision de la carte des dangers naturels, assainissement des bâtiments de l'Etat, mobilité, formation ou encore soutien aux plans climat communaux. Dans sa séance du 16 juin 2021, le Conseil d'Etat a également adopté plusieurs mesures prioritaires, notamment destinées à la promotion du bois et à l'adaptation de la forêt aux changements climatiques. Ces mesures permettront d'éviter d'importants coûts futurs tout en renforçant l'économie locale et en apportant de nombreux bénéfices pour la qualité de vie de la population vaudoise.

Utilisation du bois dans la construction et adaptation des forêts

La forêt vaudoise couvre environ 100'000 hectares, soit un tiers du territoire cantonal, et remplit de multiples fonctions économiques, écologiques et sociales. En outre, elle constitue un important puits de carbone, mais peut aussi se transformer en source d'émissions de gaz à effet de serre dans certaines situations : incendie, sécheresse, tempête ou organismes nuisibles. Une forêt vitale, stable et gérée durablement est donc cruciale pour l'atteinte des objectifs du Plan climat vaudois notamment.

Afin de rendre la forêt plus résiliente au climat et aléas futurs, le Conseil d'Etat mise notamment sur le soutien à la conversion progressive des peuplements forestiers inadaptés par une reconstitution avec des essences d'avenir (chêne, mélèze, pin sylvestre, etc.). Une aide financière serait ainsi versée aux propriétaires forestiers, dont les communes, pour la mise en œuvre de cette mesure qui s'élève au total à 25 millions de francs.

Ce projet comprend également des mesures destinées à favoriser l'utilisation du bois appelée « en cascade ». Transformé en produits, éventuellement rafraîchi, réutilisé et enfin brûlé, le bois peut être utilisé à plusieurs reprises moyennant une faible dépense énergétique. Ainsi, l'Etat vise la mise en place de structures performantes pour la gestion des forêts et l'écoulement du bois. De plus, il prévoit des incitations financières pour l'utilisation du bois dans les constructions, en valorisant les circuits courts, et un soutien à des projets innovants. Afin de mieux accompagner les acteurs de la construction dans leurs projets, un renforcement de la promotion du bois est également prévu pour un total de 4 millions de francs.

Avec ces mesures, le Conseil d'Etat répond à deux motions déposées au Grand Conseil. Dans ce cadre, il propose également une modification de la loi sur la promotion de l'économie forestière (LVLFo) afin d'y intégrer la priorité d'utilisation du bois indigène dans les constructions de bâtiments cantonaux ou subventionnés par l'Etat et le recours au bois issus des forêts vaudoises.

Mise en œuvre de neuf mesures transversales

En plus des 29 millions de francs destinés aux forêts et au bois, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un crédit de 5,1 millions de francs destiné à financer des mesures d'impulsion prioritaires du Plan climat vaudois. Ce montant prévoit la mise en œuvre de l'un de ses trois axes, à savoir celui qui concerne la documentation de l'impact des mesures et des changements climatiques sur le territoire. Il touche également à l'évacuation des eaux, à la protection des sols, à la diminution de l'impact carbone des institutions de santé et des cabinets médicaux, à l'alimentation collective au CHUV, aux plans de mobilité, et concerne encore un projet-pilote de Revenu de transition écologique.

Enfin, afin de pouvoir démarrer les travaux d'élaboration de la 2e génération du Plan climat vaudois qui impliquera une large consultation de la collectivité, un montant est demandé au Grand Conseil pour organiser une série d'ateliers et d'événements dont le format et le contenu seront définis dans une Feuille de route qui sera soumise au Conseil d'Etat.

Nomination des membres de la Plateforme climat

Afin de compléter la gouvernance du Plan climat vaudois, le Conseil d'Etat a également défini le rôle et les missions de la Plateforme climat et nommé ses membres. Formée d'expertes et d'experts scientifiques reconnus, possédant une expertise pluridisciplinaire des enjeux climatiques, la plateforme évaluera et conseillera l'organe chargé du pilotage transversal, présidé par la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES). Son rôle sera consultatif.

Pour rappel, à toutes les mesures du Plan climat vaudois, il faut ajouter l'ensemble des

politiques publiques déjà menées par l’Etat de Vaud et répondant à des objectifs climatiques (Conception cantonale de l’énergie, développement des interfaces de transport, actuel Plan directeur cantonal, Plan d’action biodiversité, etc.). La stratégie globale mise en place doit permettre de renforcer et de compléter les moyens déjà engagés, en cohérence avec l’Agenda 2030 cantonal en préparation.

Le gouvernement vaudois continuera à mener et développer sa politique climatique cantonale, basée notamment sur des mesures d’impulsion et d’investissements dans de nombreux secteurs : assainissement énergétique, développement des transports publics, protection de la biodiversité, etc. Il est en effet convaincu que, pour relever le défi climatique et atteindre les objectifs ambitieux qu’il s’est fixés, une transformation durable passe immanquablement par une adhésion de la population. Le Conseil d’Etat continuera à privilégier les grands leviers d’action des politiques publiques et un large dialogue avec la collectivité, les milieux économiques, le monde académique et les communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 juin 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT
DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENT(S)